République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_025_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	8	8
Date de la convocation : 27/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Jean BYKENS.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de l'eau 2025

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2025.

Elle propose au conseil de conserver les tarifs de l'année dernière à savoir :

EAU					
Abonnement			**Tarif au m3**		
HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
100	5,50%	105,5	1,7	5,50%	1,7935
ASSAINISSEMENT					
Abonnement			**Tarif au m3**		
HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
60	10%	66	0,8	10%	0,88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** les tarifs ci-dessus

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025
Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_025_2025-DE
A G E D I

Jean BYKENS
Président de séance

Valentin BESNIER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025
Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_025_2025-DE
A G E D I